Accord de principe

Je soussigné, Mr LIMPENS Michel agissant en qualité de propriétaire et exploitant de la parcelle, section ZL n°2 Lieu-dit : « Sole de la Couture », commune de Maucourt, certifions avoir donné notre accord pour la plantation de haie le long de la dite parcelle dans le cadre des mesures compensatoires liées au projet éolien, proposé par la société Vents des Champs et déposé en autorisation unique, en préfecture sur la commune de Maucourt.

Fait le 26 mai 2016, à Maucourt,

P.o